

Mère du Bon Conseil, Priez pour Nous

Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 22 avril 1903, vient d'ajouter, aux litanies de la très sainte Vierge, l'invocation suivante : *Mater boni consilii* (Mère du bon conseil) qui suivra l'invocation *Mater admirabilis*.

Le décret rappelle les titres de la sainte Vierge à cette invocation, son adhésion d'esprit au mystère de l'Incarnation, son rôle aux noces de Cana, l'action morale que lui prête la tradition sur les saintes femmes et sur les apôtres, la direction maternelle qu'elle a été chargée d'exercer sur saint Jean, qui figurait le genre humain. Aussi l'invocation de Marie sous le nom de "Mère du bon conseil" est-elle ancienne dans l'église, et Léon XIII, à plusieurs reprises, l'a-t-il vivement encouragée, en érigeant un sanctuaire sous ce vocable, avec la dignité de basilique mineure. Le décret exprime l'espoir que, dans les calamités et les obscurités présentes, cette invocation attirera sur les fidèles les grâces intellectuelles dont ils ont besoin plus que jamais.

—*L'Univers.*

Notre Drapeau

Saint-Jean-Baptiste, 26 avril 1903.

Les membres de la société Saint-Jean-Baptiste, de la C. M. B. A., de l'Alliance Nationale et des Forestiers Catholiques de notre paroisse réunis en assemblée générale conformément à l'avis qui en avait été préalablement donné par l'ex-chancelier de la C. M. B. A., Joseph Baril, déclarent adhérer pleinement aux résolutions des comités de Québec et de Montréal au choix d'un drapeau national pour les Canadiens-Français et adoptent unanimement les résolutions suivantes :

"Que les quatre fleurs de lys blanches de la précieuse relique nationale de Carillon, sur champ d'azur, traversées d'une croix